



Communauté
métropolitaine
de Montréal

MÉMOIRE

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION GÉNÉRALE ET DES AUDITIONS
PUBLIQUES SUR LE CAHIER DE CONSULTATION INTITULÉ: LA
PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE
2026-2029

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA CMM	2
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION	5
1. L'IMMIGRATION : MOTEUR DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ESSENTIEL	6
2. L'ENJEU DE L'EMPLOI ET DES TALENTS	8
3. LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA CMM ET L'IMPORTANCE DES TALENTS	11
4. CIBLES EN IMMIGRATION TEMPORAIRE ET PERMANENTE : ANALYSE ET RECOMMANDATIONS DE LA CMM	12
ORIENTATION 1 : CIBLE EN IMMIGRATION TEMPORAIRE	12
Analyse	12
Recommandation - orientation 1 :	16
ORIENTATION 2 : CIBLE EN IMMIGRATION PERMANENTE.....	17
Analyse	17
Estimation du nombre annuel d'immigrants permanents requis	18
Conséquences d'une décroissance démographique pour le Grand Montréal et le Québec	19
Recommandation - orientation 2 :	20
5. UNE POSITION PARTAGÉE ET COHÉRENTE	20
Une position partagée par des organisations externes.....	20
Synthèse et lien avec la position de la CMM	21
Une position cohérente avec le PMDE et le PMAD de la CMM.....	22
6. POSITION DE LA CMM QUANT AUX AUTRES ORIENTATIONS	22
Orientation 3 : Connaissance du français	22
Orientation 4 – Part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes	23
Orientation 5 - Proportion d'immigration économique.....	24
Orientation 6 – Répartition dans les programmes d'immigration humanitaire	24
CONCLUSION	24
ANNEXE - ANALYSE DU TAUX DE CHÔMAGE - COURBE DE BEVERIDGE.....	26

PRÉSENTATION DE LA CMM

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités où habitent 4,1 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 374 km².

La CMM possède la compétence prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour maintenir en vigueur, en tout temps, un plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Elle possède également des compétences en matière de développement économique, de développement artistique ou culturel, d'habitation, de transport en commun, de planification de la gestion des matières résiduelles, d'assainissement de l'atmosphère, d'assainissement des eaux ainsi que de services et d'activités à caractère métropolitain.

Le conseil de la CMM est constitué de 28 élus municipaux représentant cinq secteurs : la Ville de Laval, l'agglomération de Longueuil (cinq municipalités), l'agglomération de Montréal (16 municipalités), la couronne sud (40 municipalités) et la couronne nord (20 municipalités). La présidence du conseil et du comité exécutif de la CMM est assurée par la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante. La vice-présidence du conseil est assumée par le maire de Laval, M. Stéphane Boyer. La mairesse de Longueuil, Mme Catherine Fournier, est vice-présidente du comité exécutif.

SOMMAIRE

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) salue la volonté de M. Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, de poursuivre les travaux de planification de l'immigration afin d'assurer une meilleure cohérence des politiques. Ce mémoire présente les choix d'orientation et les commentaires de la CMM sur les propositions soumises par le ministre.

Concernant les niveaux d'immigration temporaire (orientation 1), qui constituent actuellement la principale source de perturbation migratoire, la CMM appuie l'objectif général de réduire leur nombre. Toutefois, afin de répondre aux besoins en compétences du Québec et de soutenir la croissance de la productivité, elle recommande de privilégier le maintien du nombre de titulaires de permis d'études dans le cadre du Programme des étudiants étrangers et de faciliter leur transition vers l'immigration permanente ainsi que leur intégration au marché du travail québécois.

Par ailleurs, la CMM est d'avis que le choix de cibler spécifiquement Montréal et Laval pour concentrer la diminution du nombre de travailleurs étrangers temporaires risque d'avoir des répercussions économiques significatives pour ces territoires, tout en ne reflétant pas fidèlement les besoins réels du marché du travail métropolitain. Elle recommande donc que toute mesure de réduction soit appliquée de manière plus équilibrée et tienne compte des particularités économiques et sectorielles de chaque région.

Concernant les niveaux d'immigration permanente (orientation 2), la CMM privilégie plutôt de maintenir la cible annuelle actuelle de 60 000 immigrants permanents, ce qui représenterait environ 0,65 % de la population du Québec. Cette demande s'inscrit en cohérence avec celle formulée en 2023 par la CMM et repose sur les projections démographiques publiées par l'Institut de la statistique du Québec¹. Selon ces projections, cette cible permet de stabiliser la population du Grand Montréal à son niveau actuel, qui autrement diminuerait.

La CMM est favorable à toutes les autres orientations soumises par le ministre. Le mémoire présente des commentaires pour chacune de celles-ci.

¹ Mémoire de la CMM, Dans le cadre de la consultation générale et des auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027, https://cmm-qc.ca.webpkgcache.com/doc/-/s/cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/Memoire_immigration_vf_CE.pdf

Principales recommandations de la CMM :

Orientation 1 - immigration temporaire : Maintenir le nombre de titulaires de permis dans le Programme des étudiants étrangers et faciliter leur transition vers l'immigration permanente et leur intégration dans le marché du travail québécois.

De plus, la CMM recommande que les mesures visant à réduire le nombre de travailleurs étrangers temporaires soient appliquées de façon équilibrée entre les régions, afin de refléter fidèlement les besoins réels du marché du travail et d'éviter des impacts économiques disproportionnés pour Montréal et Laval.

Orientation 2 – immigration permanente : Maintenir la croissance économique et la stabilité démographique du Grand Montréal en établissant un niveau d'immigration permanente de 60 000 par an.

INTRODUCTION

Le Grand Montréal est une terre d'accueil pour l'immigration internationale depuis toujours. L'immigration est un pilier de son modèle économique et social et demeure un des principaux pôles d'attraction d'Amérique du Nord (généralement à la cinquième ou sixième place des 40 plus grandes régions métropolitaines). Sans l'apport de ces nouveaux arrivants, la croissance démographique serait négative et la pénurie de la main-d'œuvre encore plus aiguë qu'elle ne l'est actuellement. L'apport de cette nouvelle population ne se limite toutefois pas à ces deux aspects : elle contribue significativement à la vitalité culturelle du Grand Montréal, reconnue mondialement, et alimente directement sa capacité d'innovation, sa productivité et sa compétitivité économique.

La CMM a travaillé pendant deux ans avec ses partenaires pour réviser son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) qui a été adopté par le conseil de la CMM en juin dernier. Le PMAD révisé est le document qui guidera la planification du Grand Montréal pour les 20 prochaines années en mettant l'accent sur trois grands thèmes : l'aménagement, le transport et l'environnement. Par ses seuils de densité rehaussés et l'identification d'espaces stratégiques de redéveloppement notamment, il est estimé dans le PMAD que le Grand Montréal a une capacité d'accueil d'environ 420 000 nouveaux logements d'ici 2046. Avec ses cibles et ses objectifs ambitieux, le Grand Montréal poursuit sa vocation de pôle d'attraction pour les talents de tous horizons, qui nourrissent sa vitalité et la densité de son tissu social.

La CMM adoptait également en juin 2022 son Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2022-2031 qui accorde une grande importance à l'immigration. Le Plan considère qu'il est essentiel de soutenir le taux d'activité dans un contexte de vieillissement de la population et d'acquérir de nouveaux talents pour alimenter la croissance du niveau de vie. Le PMDE prévoit que la CMM collabore avec les paliers de gouvernement pour s'assurer que les cibles d'immigration en vigueur puissent permettre de combler les besoins de compétences et de main-d'œuvre du Grand Montréal (action 4.1.2).

Ce mémoire analyse l'impact de mesures proposées sur le Grand Montréal en portant une attention particulière aux cibles d'immigration. Il montre que :

- Le scénario le plus élevé de 45 000 immigrants permanents proposé par le gouvernement du Québec:
 - ne permettra pas à l'emploi de croître dans le Grand Montréal au cours des prochaines années
 - ne permettra pas au Grand Montréal de maintenir une stabilité démographique et d'absorber l'impact d'une plus grande régionalisation de l'immigration.
- La volonté du gouvernement de mieux réguler les flux de l'immigration temporaire est légitime, mais limiter le nombre d'étudiants étrangers, qui constitue un pourcentage significatif des diplômés, privera le Québec de talent dont il a grandement besoin pour accroître sa productivité.

La première section présente le rôle de l'immigration dans la croissance démographique métropolitaine. La deuxième section met en lumière le poids

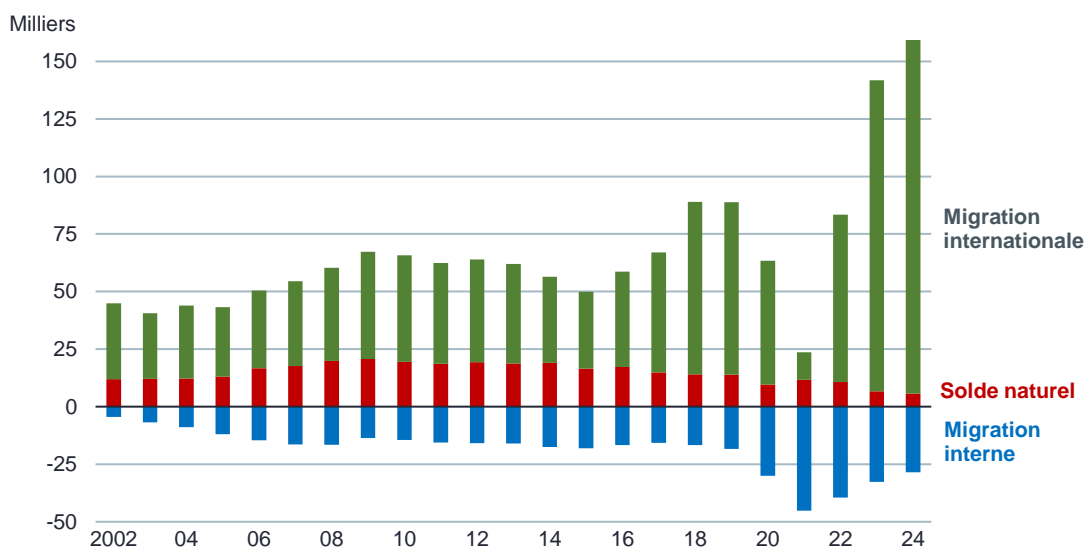
économique de la CMM dans l'ensemble du Québec, en soulignant la concentration d'entreprises, d'emplois qualifiés et de secteurs innovants, ainsi que les besoins accrus en talents pour soutenir la compétitivité et la prospérité. La troisième section aborde l'immigration sous l'angle de l'emploi et des talents. La quatrième section présente la position de la CMM à l'égard des cibles proposées par le gouvernement du Québec. La cinquième section démontre la cohérence des positions quant aux cibles, puis la sixième section passe en revue l'ensemble des orientations proposées par le cahier de consultation. Elle est suivie d'une conclusion.

1. L'IMMIGRATION : MOTEUR DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ESSENTIEL

L'immigration assure la plus grande partie de la croissance démographique du Grand Montréal. De 2001 à 2024, la région métropolitaine a bénéficié d'un solde migratoire international de 1 200 000 personnes. L'apport international est 3,5 fois plus élevé que le solde naturel (340 000).

L'impact de l'immigration internationale va grandissant. Alors qu'elle représentait de deux à trois fois le solde naturel jusqu'en 2017, elle a grimpé à 27 fois le solde naturel en 2024. Combiné au solde naturel, l'immigration permet à la population du Grand Montréal de croître et ce, malgré les pertes vers les autres provinces et les autres régions du Québec (434 000 de 2001 à 2024).

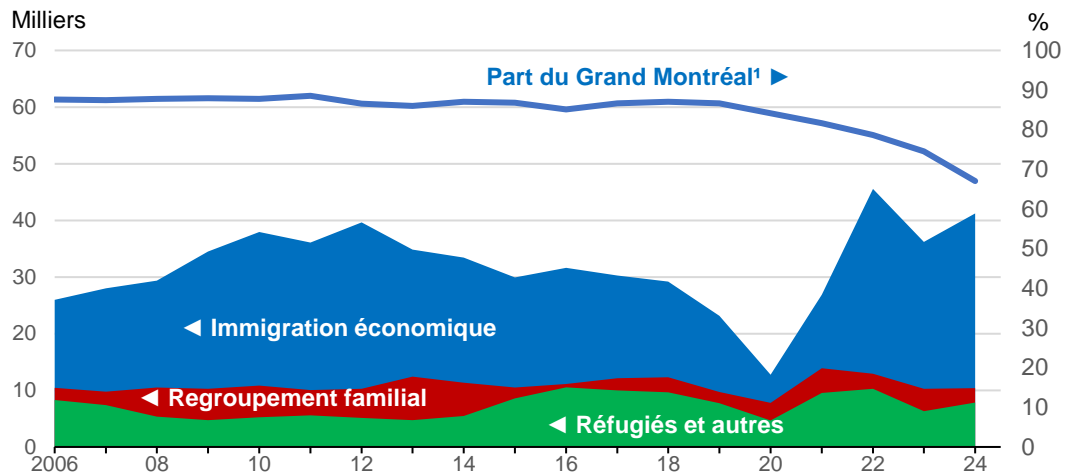
Composantes de la croissance démographique, région métropolitaine de Montréal



Source : Statistique Canada, tableau 17-10-0149-01.
 Traitement : CMM, 2025.

L'immigration permanente a été beaucoup moins volatile que l'immigration temporaire. Elle a cependant augmenté après la pandémie, avoisinant 57 800 par année de 2021 à 2024, comparé à 50 900 de 2010 à 2019.

Immigrants permanents admis au Québec selon la catégorie

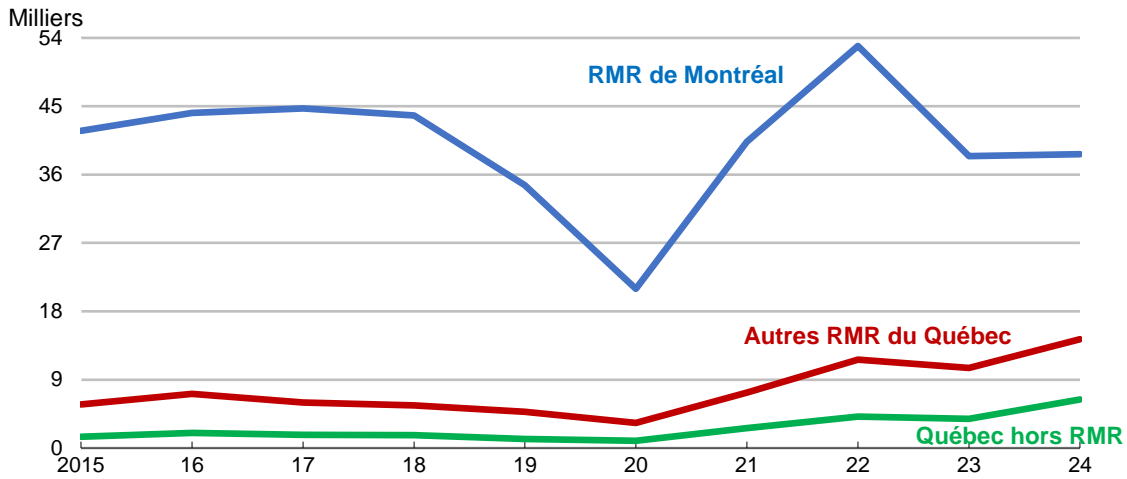


1. Régions administratives de Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.
 Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
 Traitement : CMM, 2025.

Avec notamment la régionalisation de l'immigration, la part des immigrants permanents destinés au Grand Montréal² a diminué ces dernières années, passant de 86,6 % des admissions en 2019 à 67,1 % en 2024. Cela signifie donc que pour maintenir un niveau similaire d'accueil d'immigrants permanents dans le Grand Montréal, le Québec doit accueillir davantage d'immigrants.

² Régions administratives de Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

Immigrants permanents admis au Québec selon la région de destination

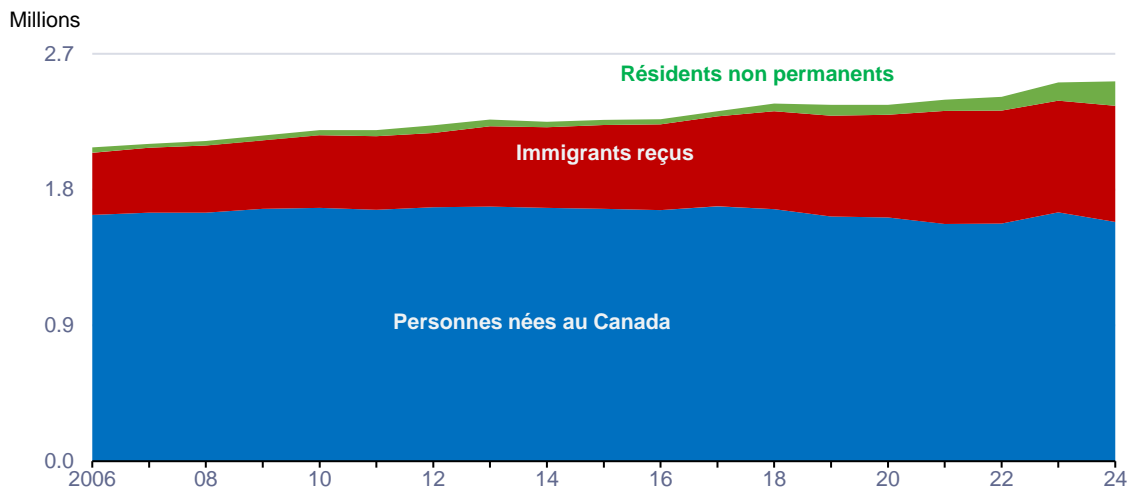


Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
 Traitement : CMM, 2025.

Le nombre d'immigrants permanents a augmenté dans toutes les RMR du Québec, en particulier à Québec, mais aussi dans de nombreux autres petits centres urbains. Les données sur les composantes démographiques montrent une tendance similaire, quoique moins prononcée.

2. L'ENJEU DE L'EMPLOI ET DES TALENTS

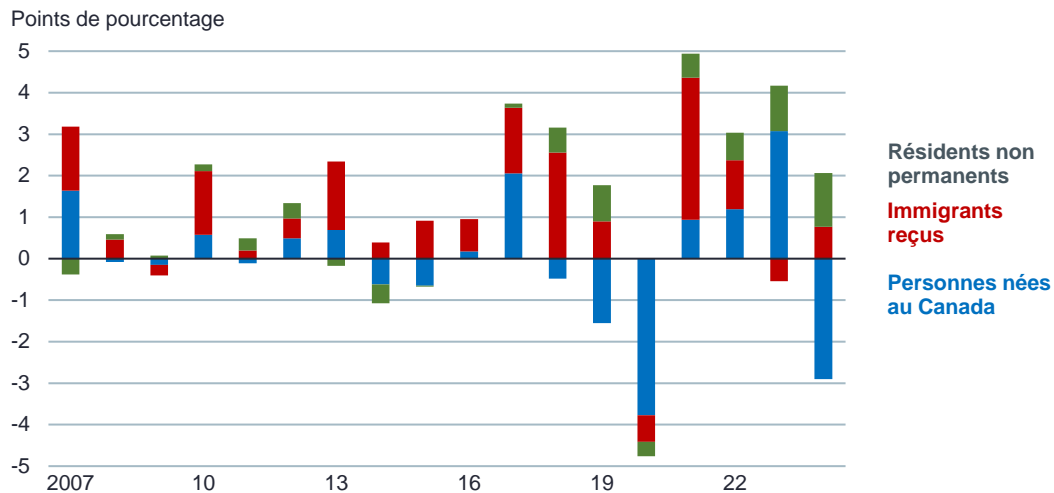
Sans l'immigration, la forte croissance économique de dernière décennie n'aurait pas été possible. La population du Grand Montréal comme celle du reste du Québec vieillit **Main d'oeuvre disponible¹ dans la région métropolitaine de Montréal**



1. Population active.
 Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, tableaux 14-10-0472-01 et 14-10-0083-01. Traitement : CMM, 2025.

et la population active native sur le marché du travail décroît depuis 2017. C'est l'immigration internationale qui fournit l'essentiel de la main-d'œuvre permettant de pourvoir les postes créés. L'immigration a assuré toute la croissance de l'emploi métropolitain depuis 2010.

Contribution à la croissance de l'emploi dans la région métropolitaine de Montréal

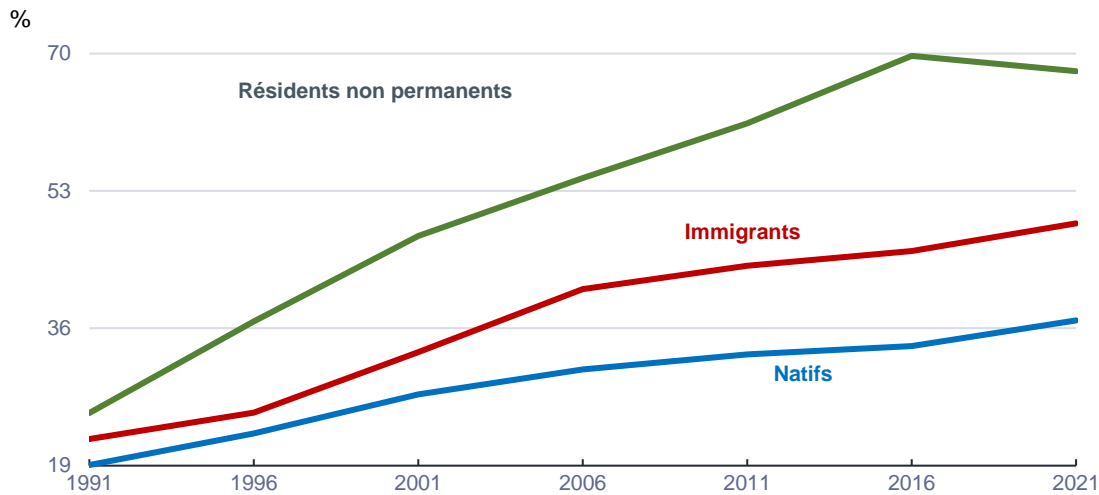


Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
 Traitement : CMM, 2025.

L'immigration apporte par ailleurs des talents qui sont essentiels pour accroître la productivité et stimuler l'innovation. La population immigrante est significativement plus scolarisée que la population native, et c'est encore plus le cas chez les jeunes. Le taux de diplomation universitaire des immigrants de 25-34 ans est presque 50 % plus élevé que celui des natifs. L'immigration représente donc une source de qualifications dont l'économie métropolitaine a véritablement besoin pour relever ses défis actuels.

Montréal souffre encore des séquelles de sa sous-scolarisation historique. La scolarisation de sa population progresse, mais à un rythme lent. Le taux de grades universitaires parmi les jeunes natifs (25 à 34 ans) est passé de 19,1 % à 37,0 % de 1991 à 2021. L'apport des immigrants permet d'accélérer le rattrapage des compétences. Le taux de grades universitaires des jeunes immigrants a grimpé de 22,3 % à 49,0 %. Celui des jeunes résidents non permanents a connu une progression encore plus forte, passant de 25,5 % à 67,8 % et atteignant un niveau qui représente le double de celui de la population native.

Part des grades universitaires parmi les 25 à 34 ans selon le statut d'immigrant dans la RMR de Montréal



Source : Statistique Canada, Recensements et ENM.
Traitement : CMM, 2023.

Étudiants inscrits à l'enseignement universitaire selon le cycle d'études, au trimestre d'automne, Québec

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Étudiants totaux¹														
Tous les cycles d'études	281 929	288 866	294 906	302 104	308 356	308 556	309 892	313 549	309 864	309 004	314 328	314 217	309 715	306 399
Premier cycle (baccalauréat)	216 375	221 257	225 675	231 545	237 057	236 591	236 880	237 660	233 169	229 733	232 759	229 170	223 237	221 163
Deuxième cycle (maîtrise)	50 947	52 476	53 661	54 519	54 991	55 505	56 303	58 827	59 266	61 282	62 893	65 593	66 581	65 377
Troisième cycle (doctorat)	14 607	15 133	15 570	16 040	16 308	16 460	16 709	17 062	17 429	17 989	18 676	19 454	19 897	19 859
Étudiants internationaux														
Tous les cycles d'études	26 185	28 012	30 663	32 856	36 188	37 923	39 311	42 446	44 983	48 416	45 259	49 573	54 505	56 332
Premier cycle (baccalauréat)	16 374	17 207	18 718	19 859	21 790	22 169	22 500	23 867	24 704	26 189	23 343	25 260	26 898	27 510
Deuxième cycle (maîtrise)	6 207	6 779	7 403	8 035	8 980	9 948	10 523	11 839	13 192	14 456	13 514	15 313	18 253	19 343
Troisième cycle (doctorat)	3 604	4 026	4 542	4 962	5 418	5 806	6 288	6 740	7 087	7 771	8 402	9 000	9 354	9 479
Part des étudiants internationaux (%)														
Tous les cycles d'études	9,3%	9,7%	10,4%	10,9%	11,7%	12,3%	12,7%	13,5%	14,5%	15,7%	14,4%	15,8%	17,6%	18,4%
Premier cycle (baccalauréat)	7,6%	7,8%	8,3%	8,6%	9,2%	9,4%	9,5%	10,0%	10,6%	11,4%	10,0%	11,0%	12,0%	12,4%
Deuxième cycle (maîtrise)	12,2%	12,9%	13,8%	14,7%	16,3%	17,9%	18,7%	20,1%	22,3%	23,6%	21,5%	23,3%	27,4%	29,6%
Troisième cycle (doctorat)	24,7%	26,6%	29,2%	30,9%	33,2%	35,3%	37,6%	39,5%	40,7%	43,2%	45,0%	46,3%	47,0%	47,7%

1. Étudiants réguliers et libres.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur.

Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Grades universitaires octroyés selon le niveau et le statut de l'étudiant au Québec

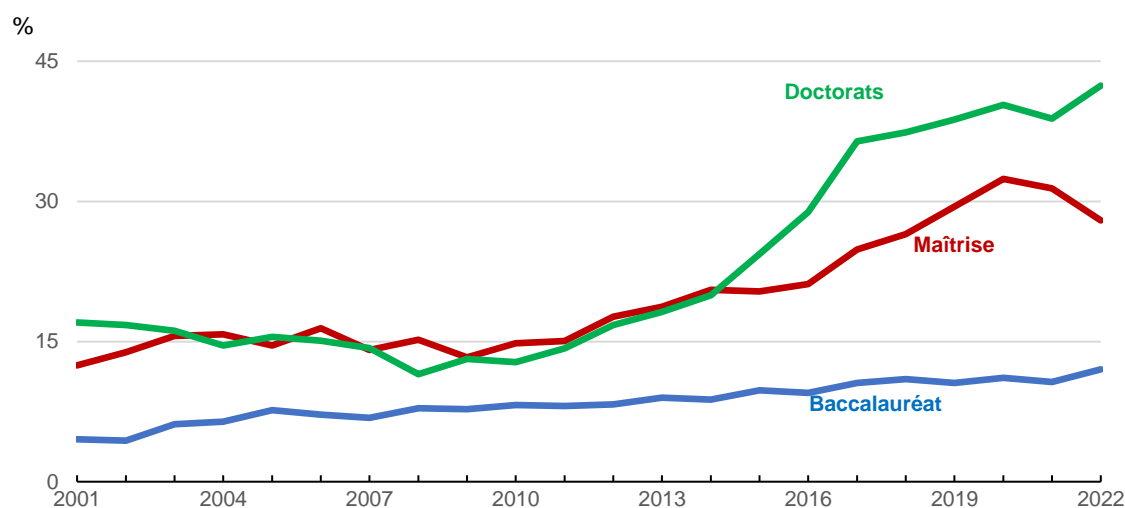
Statut de l'étudiant et grade obtenu	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total													
Baccalauréat ou équivalent	37 635	38 127	37 611	41 739	43 125	43 518	44 394	44 466	44 703	44 688	43 275	47 763	46 815
Maîtrise ou équivalent	12 837	13 287	13 956	14 598	14 799	15 984	17 088	17 073	17 499	17 991	16 683	19 764	17 757
Doctorat ou équivalent	1 641	1 851	1 773	1 881	1 986	2 229	2 226	2 190	2 247	2 190	2 016	2 463	2 265
Étudiants internationaux													
Baccalauréat ou équivalent	3 084	3 084	3 114	3 756	3 783	4 254	4 224	4 692	4 902	4 722	4 815	5 100	5 628
Maîtrise ou équivalent	1 902	2 001	2 466	2 730	3 039	3 252	3 612	4 245	4 635	5 298	5 406	6 207	4 968
Doctorat ou équivalent	210	264	297	342	396	543	642	798	840	849	813	957	960
Part des étudiants internationaux (%)													
Baccalauréat ou équivalent	8,2%	8,1%	8,3%	9,0%	8,8%	9,8%	9,5%	10,6%	11,0%	10,6%	11,1%	10,7%	12,0%
Maîtrise ou équivalent	14,8%	15,1%	17,7%	18,7%	20,5%	20,3%	21,1%	24,9%	26,5%	29,4%	32,4%	31,4%	28,0%
Doctorat ou équivalent	12,8%	14,3%	16,8%	18,2%	19,9%	24,4%	28,8%	36,4%	37,4%	38,8%	40,3%	38,9%	42,4%

1. Selon la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE, <http://uis.unesco.org/fr/topic/classification-internationale-type-de-leducation-cite>).

Source : Statistique Canada, Tableau 37-10-0020-01.

L'importance des étudiants étrangers dans la formation de compétences spécialisées se voit dans la place qu'ils occupent au niveau le plus élevé des institutions québécoises de haut savoir. Alors qu'ils ne comptent que pour 12 % des inscriptions au premier cycle, c'est-à-dire au baccalauréat, les étudiants étrangers représentent 30 % de celles au deuxième cycle (la maîtrise) et un énorme 48 % de celles au troisième cycle (le doctorat). Quant aux grades obtenus, les étudiants étrangers se méritent 12 % des baccalauréats, 28 % des maîtrises et 42 % des doctorats octroyés par les universités québécoises. Le Québec a tout intérêt à retenir le plus possible ces compétences spécialisées qui se créent sur son territoire.

Part des grades universitaires octroyés au Québec à des étudiants internationaux



Source : Statistique Canada, tableau 37-10-0020-01.
 Traitement : CMM, 2025.

3. LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA CMM ET L'IMPORTANCE DES TALENTS

La Communauté métropolitaine de Montréal est plus qu'un centre urbain : elle constitue le principal moteur économique du Québec. En effet, le Grand Montréal a un poids économique majeur pour le Québec où il représente 56 % du PIB provincial, 54% des emplois et 52% des exportations des biens du Québec³. Sa croissance économique est telle qu'il surperforme régulièrement par rapport à l'ensemble de la province. Entre 2012 et 2022, le Grand Montréal a contribué à près de la moitié de la croissance totale du PIB québécois⁴.

³ CMM, Positionnement économique du Grand Montréal, Présentation dans le cadre du comité de veille économique du Grand Montréal, https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2025/01/20250130_Document_positionnement_economique.pdf, janvier 2025

⁴ CCMM, 5e édition de l'étude Comparer Montréal, <https://www.ccmm.ca/fr/publications/etude/5e-edition-de-l-etude-comparer-montreal/>, octobre 2023

Cette concentration se traduit par une forte densité d'activités dans des secteurs stratégiques comme l'aérospatiale, les technologies de l'information, les sciences de la vie, les services financiers, les technologies propres et la logistique. Le Grand Montréal attire ainsi une proportion importante des talents qualifiés du Québec, allant des experts en sciences et technologies aux professionnels de la finance et de la santé. Ces talents constituent le cœur de l'innovation et de la productivité de la région.

Dans ce contexte, l'importance d'une immigration suffisante et adéquate n'est pas un enjeu localisé : elle est essentielle à la prospérité non seulement de la métropole, mais aussi du Québec dans son ensemble. Toute réduction de l'immigration économique ou difficulté à attirer et retenir ces talents qualifiés pourrait freiner l'innovation, limiter la croissance des entreprises et affecter l'ensemble de l'économie québécoise. Attirer et retenir des talents qualifiés via des politiques d'immigration ambitieuses et stratégiquement orientées constitue donc un levier indispensable pour maintenir la compétitivité, soutenir l'innovation et assurer la pérennité économique de la région et de la province.

4. CIBLES EN IMMIGRATION TEMPORAIRE ET PERMANENTE : ANALYSE ET RECOMMANDATIONS DE LA CMM

ORIENTATION 1 : CIBLE EN IMMIGRATION TEMPORAIRE

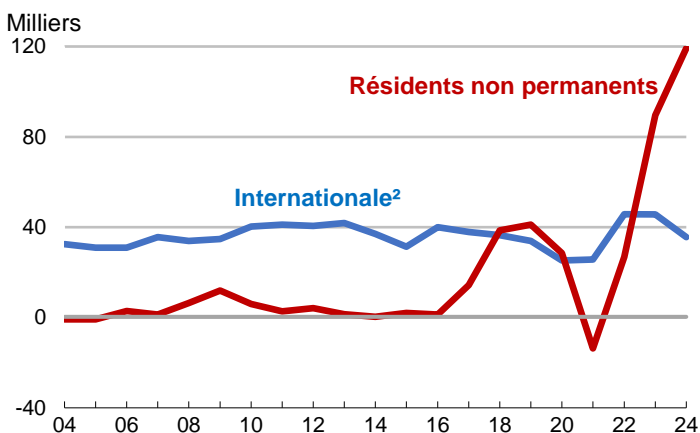
Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec :

- *En réduisant d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et dans le Programme des étudiants étrangers*
- *En demandant au gouvernement fédéral de réduire de plus de moitié le nombre de demandeurs d'asile et de titulaires de permis dans le Programme de mobilité internationale, et ceci majoritairement dans l'agglomération de Montréal et Laval.*

Analyse

Le Québec a connu une croissance importante de son immigration temporaire dans les dernières années. Dans la région métropolitaine de Montréal, l'immigration internationale nette (sans considérer les résidents non permanents) fluctue aux alentours de 40 000 personnes par an depuis au moins 10 ans. Par contre, le solde des résidents non permanents, qui était minime jusqu'en 2015, a commencé à augmenter en 2018 et 2019, puis a explosé après la pandémie pour atteindre 119 000 en 2023-2024.

Migration internationale nette dans le Grand Montréal¹



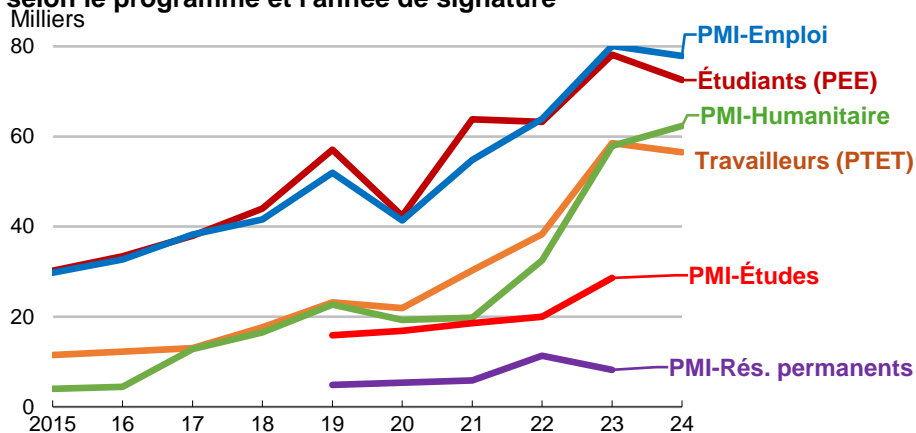
1 Données présentées à l'échelle de la RMR de Montréal.

2. Sans les résidents non permanents.

Source : Statistique Canada.

Traitement : CMM, 2025.

Immigrants temporaires au Québec Nombre de titulaires d'au moins un permis délivré selon le programme et l'année de signature



Source : Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Traitement : CMM, 2025.

De 2019 à 2024, le nombre de titulaires qui ont reçu au moins un permis d'immigration temporaire a grimpé de 27 % dans le Programme des étudiants étrangers (PÉÉ) et de 143 % dans celui des travailleurs étrangers temporaires (PTET), les deux programmes sur lesquels le gouvernement du Québec exerce un contrôle. Dans les Programmes de mobilité internationale (PMI), qui sont sous juridiction fédérale, le nombre de titulaires qui ont reçu au moins un permis de travail a augmenté de 50 %. En particulier, le nombre de permis de travail octroyés pour des fins humanitaires a bondi de 175 %.

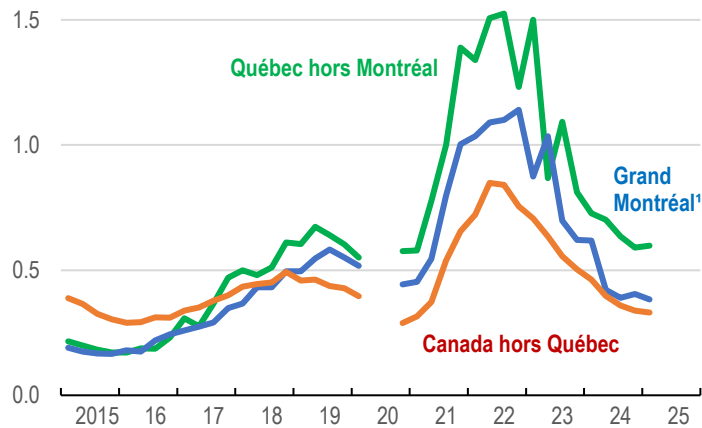
La surchauffe économique qui a suivi la pandémie a pris fin

Lorsque l'économie s'est déconfinée à la suite de la pandémie, l'emploi a explosé. Les entreprises désiraient récupérer le personnel mis à pied pendant le confinement. Également, le soutien public offert aux ménages et aux entreprises, qui était nécessaire pendant la pandémie, s'est avéré à l'expérience trop prononcé et a stimulé l'économie de manière excessive, ce qui a gonflé l'inflation et créé une pénurie d'emplois.

Dans le Grand Montréal, le taux de postes vacants a grimpé de 3,6% juste avant la pandémie à 6 % au troisième trimestre 2021 et s'est maintenu à ce niveau pendant plus d'un an. Le nombre de postes vacants par chômeur a grimpé de 0,44 à la fin de 2020 à 1,14 à la fin de 2022. Les pénuries les plus fortes sont apparues dans des emplois à faible qualification. Cette demande de main-d'œuvre a été comblée en partie avec des travailleurs étrangers temporaires.

Nombre de postes vacants par chômeur

Nombre, désaisonnalisé



1. Régions administratives de Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sur la population active* et *Enquête sur les postes vacants et les salaires*, et ISQ.

Traitement : CMM, 2025.

La capacité du marché du travail à arrimer la demande et l'offre de travail s'est amoindrie, faisant coexister des taux de postes vacants plus élevés pour un taux de chômage donné (voir courbe de Beveridge en annexe).

Cependant, avec le ralentissement économique de 2023, la demande de main-d'œuvre a diminué. Au 1^{er} trimestre 2025, le taux de postes vacants était retombé à 2,9 % et le nombre de postes vacants par chômeur à 0,38. Le marché du travail a retrouvé graduellement sa capacité à arrimer demande et offre de travail. La courbe de Beveridge (voir annexe) est revenue à son niveau d'avant la pandémie.

Les besoins conjoncturels pour une main-d'œuvre temporaire se sont amoindris. La CMM voit donc d'un œil favorable la réorientation de la politique d'immigration vers les besoins fondamentaux, à long terme, de l'économie : faciliter l'ajustement

démographique causé par une fertilité insuffisante, et combler le besoin de l'économie en compétences.

Les travailleurs étrangers temporaires

Dans ce contexte, la réduction du nombre de travailleurs étrangers temporaires, dont une forte part est peu qualifiée, semble souhaitable. Ceci dit, revoir brusquement le programme des travailleurs étrangers temporaires à bas salaire pourrait perturber indûment les entreprises qui en sont devenues dépendantes et leurs employés. Il importe donc que les changements se fassent graduellement pour permettre aux travailleurs et aux entreprises touchées de s'y adapter sans difficulté.

Toutefois, cibler spécifiquement deux régions (Montréal et Laval) pour concentrer la diminution des travailleurs étrangers temporaires aura des conséquences importantes sur leur économie sans refléter les besoins. Sans mentionner que cela complexifie la planification de la main-d'œuvre avec une réglementation à deux niveaux entre les secteurs de la RMR de Montréal.

Les étudiants étrangers

Par contre, les étudiants étrangers doivent être vus sous un autre angle, car ils apportent des compétences, dont le Grand Montréal et l'ensemble du Québec ont cruellement besoin et qui les aideraient à relever leur productivité. La faiblesse productive est le véritable talon d'Achille de notre économie.

Le nombre d'étudiants étrangers a aussi grimpé continuellement (sauf en 2020, lorsque la pandémie est apparue), passant de 39 000 à 128 000. Environ les trois quarts d'entre eux étudient dans le Grand Montréal. À chacune des quatre dernières années, plus de 60 000 étudiants étrangers ont obtenu un permis d'études.

Ce bassin d'immigrants potentiels est particulièrement scolarisé. Au Québec, environ 60 % étudient dans une université, dans le Grand Montréal probablement les trois quarts. De plus, parmi ceux-ci, plus de 4 sur 10 sont inscrits à la maîtrise et au doctorat.

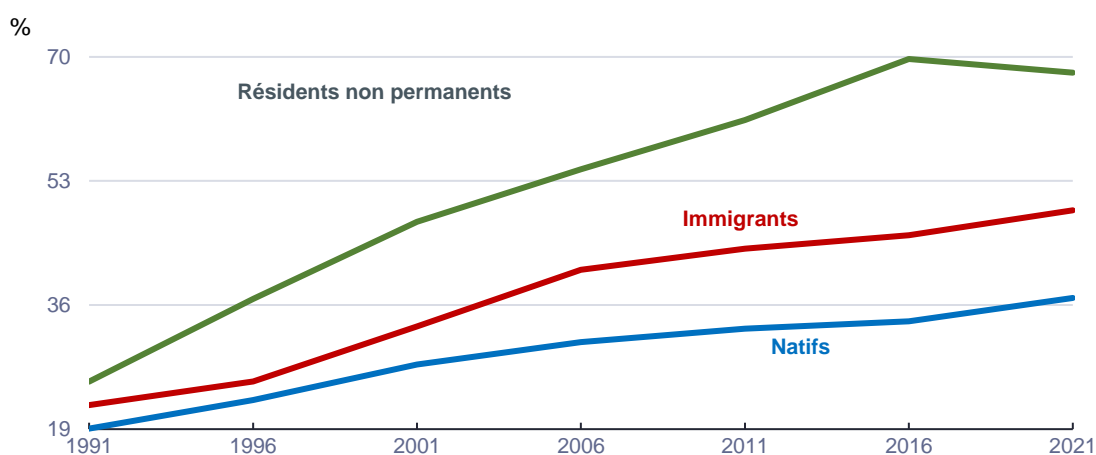
L'importance des étudiants étrangers dans la formation de compétences spécialisées se voit dans la place qu'ils occupent au niveau le plus élevé des institutions québécoises de haut savoir. Alors qu'ils ne comptent que pour 12 % des inscriptions au premier cycle, c'est-à-dire au baccalauréat, les étudiants étrangers représentent 30 % de celles au deuxième cycle (la maîtrise) et un énorme 48 % de celles au troisième cycle (le doctorat). Quant aux grades obtenus, les étudiants étrangers se méritent 12 % des baccalauréats, 28 % des maîtrises et 42 % des doctorats octroyés par les universités québécoises. Le Québec a tout intérêt à retenir le plus possible ces compétences spécialisées qui se créent sur son territoire.

Pour donner un ordre de grandeur, si seulement un sixième des étudiants étrangers qui obtiennent annuellement un permis d'études s'établissaient de manière permanente au Québec, cela gonflerait le nombre d'immigrants de 10 000, pour

atteindre 70 000. Ces candidats seraient ceux qui auraient le plus de facilité à s'intégrer économiquement et socialement à la vie québécoise et à enrichir leur société d'accueil. Il ne fait aucun doute que faciliter l'immigration permanente des étudiants étrangers rehausserait les compétences disponibles et la prospérité du Grand Montréal et du Québec.

Bref, l'immigration apporte des talents qui sont essentiels pour accroître la productivité et stimuler l'innovation. La population immigrante est significativement plus scolarisée que la population native, et c'est encore plus le cas chez les jeunes. Le taux de diplomation universitaire des immigrants de 25-34 ans est presque 50 % plus élevé que celui des natifs. L'immigration représente donc une source de qualifications dont l'économie métropolitaine a véritablement besoin pour relever ses défis actuels.

Part des grades universitaires parmi les 25 à 34 ans selon le statut d'immigrant dans la RMR de Montréal



Source : Statistique Canada, Recensements et ENM.
Traitement : CMM, 2023.

Rappelons que Montréal souffre encore des séquelles de sa sous-scolarisation historique. La scolarisation de sa population progresse, mais à un rythme lent. Le taux de grades universitaires parmi les jeunes natifs (25 à 34 ans) est passé de 19,1 % à 37,0 % de 1991 à 2021. L'apport des immigrants permet d'accélérer le rattrapage des compétences. Le taux de grades universitaires des jeunes immigrants a grimpé de 22,3 % à 49,0 %. Celui des jeunes résidents non permanents a connu une progression encore plus forte, passant de 25,5 % à 67,8 % et atteignant un niveau qui représente le double de celui de la population native.

Recommandation - orientation 1 :

La CMM reconnaît la nécessité d'un encadrement plus rigoureux des flux migratoires temporaires. Toutefois, les baisses devraient être effectuées en fonction des besoins et non en ciblant des régions spécifiques. De plus, un nombre élevé de grades sont obtenus par des étudiants étrangers dans les universités québécoises (12 % des

baccalauréats, 28 % des maîtrises et 42 % des doctorats octroyés). Considérant l'importance des talents pour accroître la productivité et l'innovation, la CMM est d'avis que le Québec a tout intérêt à attirer et retenir le plus possible ces compétences spécialisées qui se créent sur son territoire. Par conséquent, il est recommandé de :

- **Maintenir le nombre de titulaires de permis dans le Programme des étudiants étrangers et de faciliter leur transition vers l'immigration permanente et leur intégration dans le marché du travail québécois.**
- **De plus, la CMM recommande que les mesures visant à réduire le nombre de travailleurs étrangers temporaires soient appliquées de façon équilibrée entre les régions, afin de refléter fidèlement les besoins réels du marché du travail et d'éviter des impacts économiques disproportionnés pour Montréal et Laval.**

ORIENTATION 2 : CIBLE EN IMMIGRATION PERMANENTE

Diminuer les niveaux d'immigration permanente, afin qu'ils s'établissent à environ :

- SCÉNARIO 2A - 25 000 personnes immigrantes admises annuellement
- SCÉNARIO 2B - 35 000 personnes immigrantes admises annuellement
- SCÉNARIO 2C - 45 000 personnes immigrantes admises annuellement

Analyse

La CMM est préoccupée par les scénarios de baisse proposés, même celui de 45 000 admissions annuelles. Une telle orientation irait à l'encontre des dynamiques démographiques du Grand Montréal, où le vieillissement de la population et les besoins en main-d'œuvre exigent une immigration soutenue et structurante. En effet, l'immigration assure la plus grande partie de la croissance démographique du Grand Montréal. De 2001 à 2024, la région métropolitaine a bénéficié d'un solde migratoire international de 1 200 000 personnes. L'apport international est 3,5 fois plus élevé que le solde naturel (340 000).

L'impact de l'immigration internationale va grandissant. Alors qu'elle représentait de deux à trois fois le solde naturel jusqu'en 2017, elle a grimpé à 27 fois le solde naturel en 2024. Combiné au solde naturel, l'immigration permet à la population du Grand Montréal de croître et ce, malgré les pertes vers les autres provinces et les autres régions du Québec (434 000 de 2001 à 2024).

La part des immigrants permanents destinés au Grand Montréal⁵ a diminué ces dernières années, passant de 86,6 % des admissions en 2019 à 67,1 % en 2024, notamment en raison de la régionalisation de l'immigration. Rappelons que la régionalisation de l'immigration est une bonne chose, puisque les enjeux de main-d'œuvre touchent l'ensemble du Québec, mais ne doit pas se faire au détriment de la croissance du Grand Montréal.

⁵ Régions administratives de Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.

Le nombre d'immigrants permanents a augmenté dans toutes les RMR du Québec, en particulier à Québec, mais aussi dans de nombreux autres petits centres urbains.

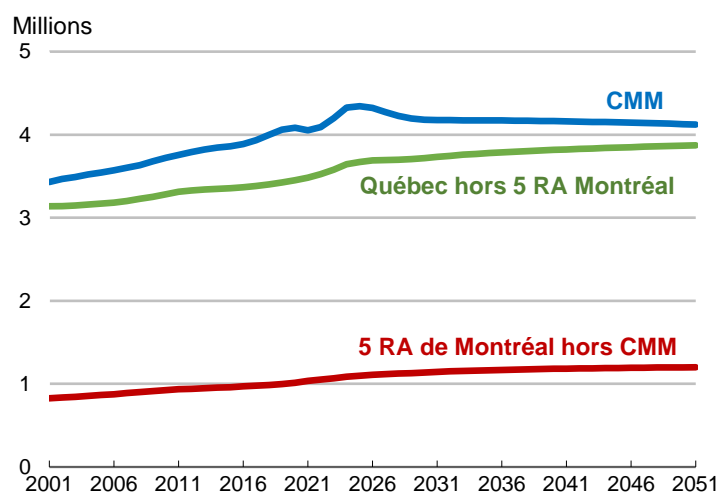
Estimation du nombre annuel d'immigrants permanents requis

Pour établir son estimation, la CMM s'est laissée guidée par deux règles pratiques : la stabilité de sa population et la continuité avec le passé.

La CMM a estimé le nombre annuel d'immigrants permanents requis au Québec pour que la population du Grand Montréal reste stable. Les données utilisées ont été les composantes démographiques que l'ISQ a projetées à l'échelle de la CMM lors de la mise à jour diffusée le 30 juillet 2025. Cette estimation prend en compte la régionalisation de l'immigration.

Le scénario de référence de l'ISQ utilise la cible la plus élevée qu'envisage le gouvernement du Québec, la cible 2C : 45 000 immigrants. Dans ce scénario, l'ISQ prévoit que la population de la CMM diminue de 183 000 jusqu'en 2046 malgré une immigration permanente totale de 642 000 entre 2024 et 2046.

Population projetée (scénario de référence de 2025)



Source : Institut de la statistique du Québec (population projetée).
Traitement : CMM, 2025.

Un autre scénario a été produit par l'ISQ, celui-ci prévoit que 65 000 immigrants par an se traduit par 902 000 immigrants permanents dans la CMM jusqu'en 2046.

En partant des hypothèses de l'ISQ, cela veut dire que :

- 20 000 immigrants de plus par an au Québec donnent 259 000 immigrants de plus dans la CMM jusqu'en 2046,

- donc, que 1 000 immigrants de plus par an au Québec donnent 13 000 immigrants de plus dans la CMM jusqu'en 2046.

Pour combler le déficit prévu dans le scénario de référence qui est de -183 000 habitants dans la CMM, il faut donc 14 100 immigrants permanents de plus par an au Québec, c'est-à-dire un total de 59 100 immigrants permanents par an.

Calcul de l'immigration permanente requise au Québec pour que la population de la CMM ne baisse pas

		CMM			Variation 2024-2051	2051
		Variation 2024-2046	2024	2046		
Scénario de référence, 45 000 immigrants permanents par an au Québec						
Population	a	-182 684	4 326 906	4 144 222		-203 678
Immigration permanente	b	642 252				748 740
Immigration permanente moins émigration					571 485	
Calcul de l'immigration additionnelle requise pour que la population de la CMM ne baisse pas						
Immigration permanente avec 65 000 immigrants permanents par an au Québec (scénario fort)	c	901 617			919 406	1 055 429
Gain offert par 20 000 immigrants de plus par an au Québec	d = c - b	259 365			347 921	306 689
Gain offert par 1 000 immigrants de plus par an au Québec	e = d ÷ 20	12 968			17 396	15 334
Immigrants permanents additionnels requis au Québec pour que la population de la CMM ne baisse pas	f = (-1000) × a ÷ e	14 087			10 501	13 282
Immigrants permanents totaux requis au Québec pour que la population de la CMM ne baisse pas	g = 45 000 + f	59 087			55 501	58 282

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, mise à jour 2025.

Basé sur ces estimations, une cible de 60 000 immigrants permanents par an, ce qui représenterait 0,65 % de la population permettrait à la CMM de maintenir une stabilité démographique. Cet accueil serait en ligne avec les admissions permanentes des années 2010, qui avaient représenté en moyenne 0,64 % de la population (mémoire du MIFI, p. 22)⁶. La CMM avait déjà recommandé une cible similaire (60 000 admissions permanentes) dans son mémoire sur la précédente planification pluriannuelle de l'immigration du gouvernement du Québec⁷.

Conséquences d'une décroissance démographique pour le Grand Montréal et le Québec

Une décroissance démographique dans le Grand Montréal aurait des conséquences majeures et démesurées pour l'ensemble du Québec, puisque la métropole représente le principal moteur économique, culturel et démographique de la province. Étant

⁶ Elle est un peu supérieure à celle que le MIFI et Pierre Fortin recommandaient il y a 3 ans, qui était de l'ordre de 50 000 – 55 000 immigrants permanents par an. Fortin, Pierre. 2022, De combien d'immigrants permanents le Québec a-t-il besoin ? *L'actualité*. 11 août.

⁷ CMM. 2023. Mémoire dans le cadre de la consultation générale et des auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé : *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*. 31 août.

donné qu'une part importante des immigrants s'y établit, toute réduction significative des niveaux d'immigration aurait un impact direct sur la disponibilité de la main-d'œuvre dans des secteurs-clés, fragilisant ainsi la capacité des entreprises à innover et à croître. Cette diminution freinerait les investissements privés et publics, tout en entraînant une baisse des revenus fiscaux essentiels au financement des services collectifs, notamment dans un contexte où les besoins liés au vieillissement de la population se traduisent par des pressions financières accrues sur les systèmes de santé et les programmes sociaux.

Dans ce contexte, soutenir et maintenir la croissance démographique du Grand Montréal, principalement par une politique d'immigration adaptée et ambitieuse est essentiel pour préserver sa vitalité économique, répondre aux besoins du marché du travail, et continuer à jouer son rôle de locomotive pour l'ensemble du Québec. Une telle stratégie consoliderait durablement les fondations économiques, sociales et culturelles de la province, tout en atténuant les défis associés au vieillissement de la population.

Recommandation - orientation 2 :

L'immigration assure la plus grande partie de la croissance démographique du Grand Montréal. De 2001 à 2024, la région métropolitaine a bénéficié d'un solde migratoire international de 1 200 000 personnes. L'apport international est 3,5 fois plus élevé que le solde naturel (340 000). Avec la hausse de la régionalisation de l'immigration où 67,1% des admissions en immigration se font dans le grand Montréal par rapport à 86,6 % en 2019, cela veut également dire que le Québec doit accueillir un nombre plus élevé d'immigrants pour que le Grand Montréal maintienne sa croissance démographique.

En fonction des prévisions démographiques de l'ISQ, la CMM estime que le Québec devrait accueillir 60 000 immigrants permanents par an. Ce nombre permet à sa démographie de rester stable, mais aussi de tenir compte du rôle économique central de la CMM, de sa contribution de 56 % au PIB du Québec, ainsi que de sa concentration unique de talents dans des secteurs stratégiques. Toute réduction de cet apport risquerait de freiner l'innovation, d'affaiblir la compétitivité et d'avoir des répercussions économiques pour l'ensemble du Québec. Par conséquent, il est recommandé de :

- **Maintenir la croissance économique et la stabilité démographique du Grand Montréal en établissant un niveau d'immigration permanente à 60 000 par an**

5. UNE POSITION PARTAGÉE ET COHÉRENTE

Une position partagée par des organisations externes

Plusieurs organisations partagent une vision proche de celle de la CMM en matière de planification pluriannuelle de l'immigration et de gouvernance territoriale. Voici quelques exemples.

L'Institut du Québec⁸

- Propose d'adopter un seuil d'immigration permanente de 60 000 par année, en ciblant à terme ce niveau pour soutenir une croissance stable et équilibrée de la population active. La trajectoire envisage une montée progressive vers ce seuil afin de permettre une planification réaliste et efficace
- Mise en garde contre un recours excessif à l'immigration temporaire, soulignant que même si les entrées temporaires peuvent compenser une baisse des permanents, elles n'offrent pas la même contribution durable à la population active, ce qui limiterait la croissance à long terme

Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)⁹

- Recommande de viser un seuil de 67 000 admissions permanentes par an pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et soutenir la croissance économique.
- Déploie les réductions envisagées, y voyant un frein à la compétitivité.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)

- Soutient un seuil minimal de 45 000 immigrants temporaires considérant que c'est le scénario du gouvernement qui est proposé, mais demande historiquement 60 000 admissions permanentes.
- Propose de mettre l'accent sur la rétention des travailleurs étrangers temporaires et des diplômés internationaux.

Montréal International

- Favorise un niveau d'immigration permanente le plus élevé possible, en visant 45 000 admissions annuelles, mais avec le souhait d'atteindre 60 000 admissions.
- Réduire les délais d'attente afin d'assurer une rétention suffisante des travailleurs qualifiés.

Chambres de commerce régionales et locales

- Demandent une stabilisation des programmes d'immigration et un moratoire sur les restrictions aux travailleurs étrangers temporaires.
- Soulignent le rôle vital de ces travailleurs dans la survie économique de nombreuses régions.

Synthèse et lien avec la position de la CMM

Ces prises de position démontrent un consensus au sein du milieu des affaires : l'immigration, lorsqu'elle est bien calibrée et appuyée par des mesures de francisation

⁸ Institut du Québec, Planification 2025 de l'immigration au Québec, cinq questions pour éclairer les choix à venir, juin 2025, <https://institutduquebec.ca/publications/planification-2025-de-l-immigration-au-quebec>

⁹ La Presse, *Dans certains secteurs, « il n'y aura plus personne pour travailler »*, demandes de la FCCQ, août 2025, <http://bit.ly/4ltmxSG>

et d'intégration, est un levier essentiel de prospérité économique et sociale. La CMM, en défendant une approche équilibrée et adaptée à la capacité d'accueil métropolitaine, s'inscrit dans cette convergence stratégique.

Une position cohérente avec le PMDE et le PMAD de la CMM

Plan métropolitain de développement économique (PMDE)

Le PMDE de la CMM fixe des orientations stratégiques pour renforcer la compétitivité économique, stimuler l'innovation et soutenir la transition vers une économie plus durable. Dans ce contexte, l'immigration est identifiée comme un levier essentiel pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs-clés tels que les technologies de l'information, les sciences de la vie, la fabrication avancée et les énergies propres. Les recommandations de la CMM en matière de planification pluriannuelle de l'immigration visent à assurer que les flux migratoires soutiennent ces priorités économiques.

Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Le PMAD de la CMM définit les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, de transport collectif, de protection des milieux naturels et de densification urbaine. Une planification cohérente de l'immigration permet de mieux anticiper les besoins en logements, en infrastructures et en services publics, et d'optimiser l'intégration des nouveaux arrivants dans les quartiers et pôles d'emploi. Lier la planification de l'immigration aux objectifs du PMAD contribue à assurer un développement territorial équilibré, durable et inclusif.

Lien stratégique

En intégrant les cibles d'immigration aux orientations du PMDE et du PMAD, la CMM renforce sa capacité à coordonner le développement économique et territorial avec l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants. Cela permet de soutenir la croissance démographique tout en maintenant la qualité de vie et la cohésion sociale au sein de la région métropolitaine.

6. POSITION DE LA CMM QUANT AUX AUTRES ORIENTATIONS

Orientation 3 : Connaissance du français

- *Viser une proportion de plus de 75 % des immigrants permanents qui connaissent le français et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes*

L'augmentation de la part de l'immigration francophone constitue un objectif souhaitable afin d'assurer la pérennité du français, tant dans la région métropolitaine

de Montréal que dans l'ensemble du Québec. Au cours des cinquante dernières années, la francisation des personnes immigrantes a connu des avancées notables. Toutefois, la proportion de personnes francophones parmi les nouveaux arrivants demeure inférieure à celle observée chez les personnes nées au Québec. Ainsi, bien que les efforts de francisation portent leurs fruits, l'effet immédiat de l'immigration peut, à court terme, se traduire par une baisse relative de la part du français dans l'espace public.

Il serait notamment pertinent de poursuivre le développement de l'offre de francisation dans la région métropolitaine en soutenant les initiatives portées par les organismes communautaires, qui assurent une présence de proximité dans les milieux de vie. Des approches plus souples et adaptées en milieu de travail pourraient également favoriser l'apprentissage du français en contexte réel, de même que des parcours de francisation mieux arrimés à la réalité des résidents non permanents, tels que les étudiants internationaux ou les travailleurs temporaires, dont la présence est en croissance.

Ainsi, tout en reconnaissant les limites des leviers disponibles, il importe de maintenir un engagement soutenu envers la francisation, afin que le français demeure une langue d'intégration, de participation citoyenne et de cohésion sociale dans la région métropolitaine.

Orientation 4 – Part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes

- *Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec afin qu'elles représentent entre 63 % et 66 % des admissions à la fin de la période.*

Cette orientation constitue un prolongement naturel de la première, dans la mesure où elle vise à réduire la part de l'immigration temporaire en facilitant l'accès à la résidence permanente pour les personnes déjà établies au Québec. La Communauté métropolitaine de Montréal appuie cette approche, qui favorise des parcours migratoires plus stables et contribue à limiter la précarité administrative et socioéconomique souvent associée aux statuts temporaires.

Cette orientation apparaît d'autant plus pertinente dans le contexte métropolitain, où un grand nombre de personnes immigrantes amorcent leur parcours comme résidents temporaires, que ce soit à titre d'étudiants internationaux ou de travailleurs étrangers. Mieux reconnaître l'ancrage de ces personnes dans la société québécoise permettrait de consolider leur intégration et de mieux répondre aux besoins du marché du travail.

Des mécanismes plus fluides pour faciliter le passage vers la résidence permanente, notamment pour les diplômés étrangers et les travailleurs temporaires ayant acquis une expérience significative au Québec, contribueraient à stabiliser leur présence. Par ailleurs, un soutien accru à la reconnaissance des acquis et des expériences professionnelles locales pourrait accélérer leur pleine participation à la vie économique et sociale, tout en valorisant les compétences déjà présentes sur le territoire.

En somme, une plus grande attention portée à la transition des personnes déjà établies renforcerait la cohérence du système d'immigration avec les réalités du terrain, tout en favorisant une intégration plus rapide et durable.

Orientation 5 - Proportion d'immigration économique

- *Maintenir une forte proportion d'immigration économique, de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques priorités de l'économie québécoise.*

La CMM favorise le maintien d'une forte proportion d'immigration économique, mais dans un but plus général d'accroître les compétences et la productivité de l'économie. Il est vrai qu'en principe, le recours à l'immigration devrait permettre de soulager les besoins de main-d'œuvre d'industries spécifiques. Cependant, en pratique, la complexité administrative et les délais d'attente rendent inefficaces des mesures aussi ciblées. Comme le montre l'expérience récente, les pénuries de main-d'œuvre suscitées par une reprise trop forte après la pandémie ont disparu lorsque l'économie a ralenti et que le marché du travail a fini de s'ajuster aux perturbations causées par la pandémie.

Orientation 6 – Répartition dans les programmes d'immigration humanitaire

- *Rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d'immigration humanitaire afin de favoriser les personnes qui résident sur le territoire québécois.*

La métropole joue un rôle central dans l'accueil des personnes immigrantes à statut humanitaire. Un rééquilibrage doit se faire dans le respect des principes d'humanité, tout en assurant une meilleure coordination entre les paliers de gouvernement et les milieux d'accueil.

CONCLUSION

Le présent mémoire réaffirme la position de la Communauté métropolitaine de Montréal quant aux orientations en matière d'immigration pour la période 2026-2029. La CMM salue la volonté du gouvernement du Québec de poursuivre une planification rigoureuse et concertée, essentielle pour assurer la prévisibilité des flux migratoires et répondre aux besoins démographiques, économiques et sociaux du Grand Montréal.

La CMM maintient que la cible annuelle de 60 000 immigrants permanents demeure le niveau approprié pour stabiliser la population du Grand Montréal, tout en tenant compte des efforts accrus de régionalisation menés par le gouvernement. Cette cible, en cohérence avec les projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, et ce que la CMM avait demandé en 2023, est indispensable pour soutenir la vitalité économique et culturelle de la métropole, qui est le moteur principal de la province.

Concernant l'immigration temporaire, la CMM appuie une réduction globale du nombre de titulaires de permis, mais insiste sur l'importance du programme des étudiants étrangers, un bassin essentiel de talents hautement qualifiés qui contribuent directement à la croissance de la productivité et de l'innovation. Par ailleurs, la CMM recommande que les mesures de réduction du nombre de travailleurs étrangers temporaires ne ciblent pas de façon disproportionnée Montréal et Laval, afin d'éviter des impacts économiques significatifs et de mieux refléter les besoins réels du marché du travail.

Le mémoire souligne également que l'immigration n'est qu'une partie de la réponse aux défis liés à la rareté de la main-d'œuvre. Il est primordial d'accélérer les efforts en reconnaissance des qualifications des immigrants et de soutenir l'amélioration de la productivité à travers l'innovation et le développement des compétences, conformément aux objectifs du Plan métropolitain de développement économique 2022-2031.

Enfin, la CMM rappelle que la question du logement demeure un défi majeur pouvant freiner la capacité d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants. Le PMAD révisé de la CMM intègre d'ailleurs des mesures et des cibles de densité plus ambitieuses afin de soutenir l'augmentation de la capacité d'accueil du Grand Montréal et de répondre à sa croissance historique. Une collaboration étroite avec le gouvernement du Québec demeure essentielle pour résorber le déficit actuel et créer un environnement propice à la croissance démographique.

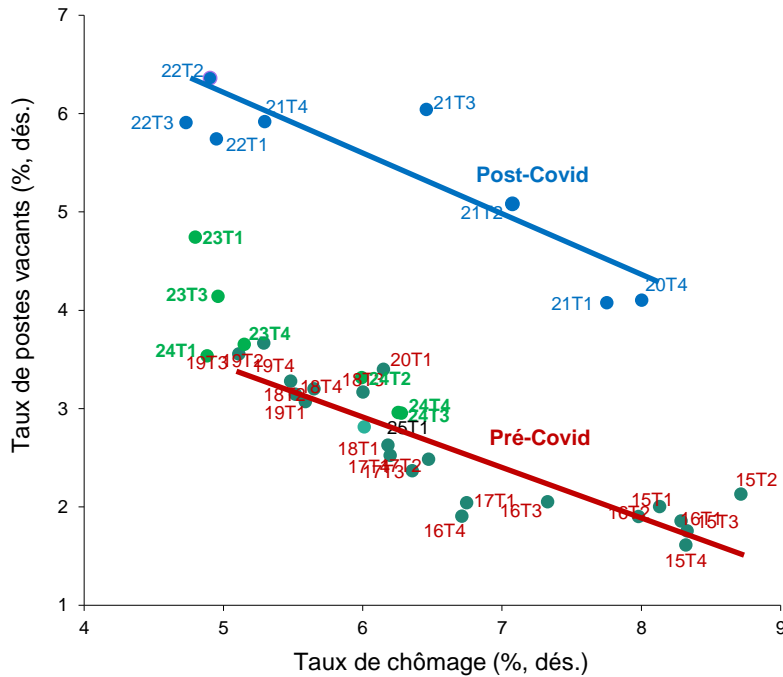
Avec la cible proposée de 60 000 admissions annuelles, la croissance démographique de la CMM s'inscrirait dans une trajectoire relativement stable. Dans ce contexte, la demande en logement devrait se maintenir, tandis que l'offre, elle, continuerait de croître. L'atteinte d'un nouvel équilibre entre l'offre et la demande apparaît donc possible, à condition que les efforts en matière de construction et de densification se poursuivent et soient soutenus.

En somme, préserver et soutenir la croissance démographique du Grand Montréal par une politique d'immigration ambitieuse et équilibrée est essentiel non seulement pour la métropole, mais aussi pour la prospérité et la compétitivité de l'ensemble du Québec. Compte tenu de la contribution du Grand Montréal à plus de la moitié du PIB provincial et de sa forte concentration de talents dans des secteurs stratégiques, maintenir un apport suffisant d'immigrants qualifiés constitue un investissement direct dans l'innovation, la vitalité économique et le positionnement international du Québec.

Annexe - analyse du taux de chômage - courbe de beveridge

La capacité du marché du travail à arrimer la demande et l'offre de travail s'est amoindrie, faisant coexister des taux de postes vacants plus élevés pour un taux de chômage donné (voir courbe de Beveridge en annexe).

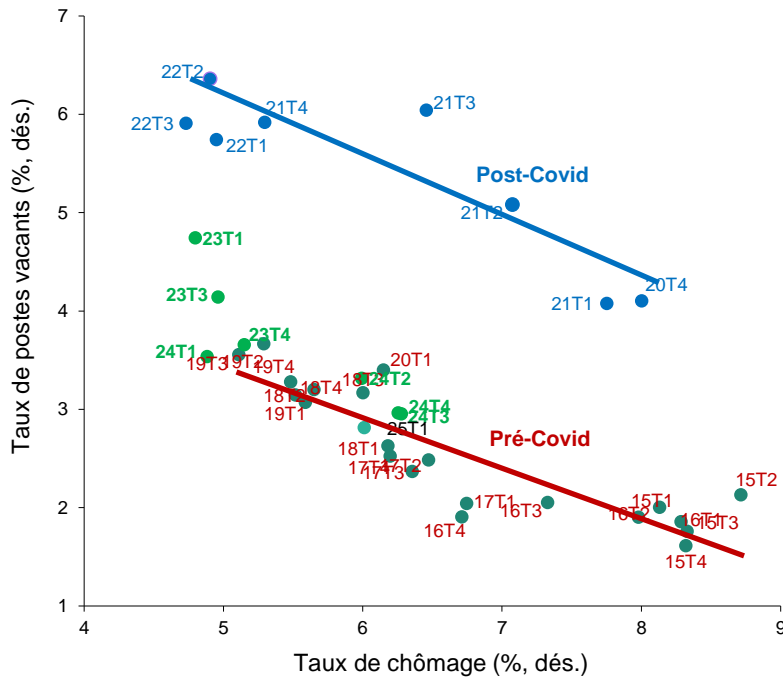
Courbe de Beveridge, Grand Montréal¹



1. Régions administratives de Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active* et *Enquête sur les postes vacants et les salaires*.
Traitement : CMM, 2023.

Cependant, avec le ralentissement économique de 2023, la demande de main-d'œuvre a diminué. Au 1^{er} trimestre 2025, le taux de postes vacants était retombé à 2,9 % et le nombre de postes vacants par chômeur à 0,38. Le marché du travail a retrouvé graduellement sa capacité à arrimer demande et offre de travail. La courbe de Beveridge est revenue à son niveau d'avant la pandémie.

Courbe de Beveridge, Grand Montréal¹



1. Régions administratives de Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie.
 Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active* et *Enquête sur les postes vacants et les salaires*.
 Traitement : CMM, 2023.

Les besoins conjoncturels pour une main-d'œuvre temporaire se sont amoindris. La CMM voit donc d'un œil favorable la réorientation de la politique d'immigration vers les besoins fondamentaux, à long terme, de l'économie : faciliter l'ajustement démographique causé par une fertilité insuffisante, et combler le besoin de l'économie en compétences.

1801, avenue McGill College, bureau 1010 Montréal (Québec) H3A 2N4
T. 514 350-2550 • Info@cmm.qc.ca



**Communauté
métropolitaine
de Montréal**